



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du : 26 juin 2019

Délibération n° 2019-17

Étaient présents :

Administrateurs présents :

Max Roustan – Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Alain Pialat – Bernard Hillaire - Anne-Lyse
Messager – Gilbert Albini – Jean-Claude Auribault - Daniel Canal – Antoine Vinhas – Lucile Pialat
Eric Maubernard - Pierrette Paez - William Balez – Jean-Paul Schmid - Jean-Marie Bridier –
Max Bordary – Marie-Christine Peyric

Absents excusés :

Cédric Marrot pouvoir à Max Roustan
Michèle Veyret pouvoir à Bernard Saleix
Jean-Louis Raymond
Bernard Pialot
Rachid Nekaa
Sous-Préfet d'Alès

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Philippe Curtil - Directeur Général
Arnold Bargeton - Secrétaire du CSE
William Allemand – Consultant Odigo Conseil

Assistaient également à la séance :

Alexia Debornes – Camille Bary – Cyril Laurent – Didier Barthélemi

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

AUTORISATION D'EMPRUNT

**Réalisation d'un contrat de Prêt Haut de Bilan Bonifié CDC – Action Logement d'un
montant total de 488 000,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour
l'accélération de la rénovation du parc social ainsi que la production de nouveaux
logements sociaux.**

Le Conseil d'Administration après avoir pris connaissance du rapport n° 2019-17 ci-annexé et
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-D'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat
et les demandes de réalisation de fonds.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Philippe CURTIL

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20190628-CR_26_06_19

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 26 juin 2019

Rapport n° 2019-17

*Financier***AUTORISATION D'EMPRUNT****Réalisation d'un contrat de Prêt Haut de Bilan Bonifié CDC – Action Logement d'un montant total de 488 000,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'accélération de la rénovation du parc social ainsi que la production de nouveaux logements sociaux.****Pièce(s) Annexe(s) :** Contrat de prêt, Convention de Prêt haut de Bilan Bonifié de Décembre 2016, Délibération n° 2017-23 du 6/04/2017, Délibération n° 2018-44 du 25/09/2018.

Suite à l'annonce d'Emmanuelle Cosse, Ministre du Logement et de l'Habitat durable, le 31 mai 2016, du lancement des Prêts Haut de Bilan Bonifiés bénéficiant d'un taux d'intérêt à 0% et d'un différé d'amortissement de 20 ans, Logis Cévenols a sollicité un PHBB de 8 600 000,00 € permettant d'accélérer la réhabilitation de 535 logements et la production de 125 logements neufs supplémentaires sur la période 2017-2019.

Début novembre 2016, après arbitrage et compte tenu des demandes exprimées très largement supérieures à la dotation initiale du PHBB (2 milliards d'euros), l'enveloppe proposée à Logis Cévenols n'a été que de 3 790 000,00 €. Afin de figer cette enveloppe au plus vite, une convention d'accord sur la mise à disposition du Prêt haut de Bilan Bonifié CDC-Action logement (PHBB) a été signée le 21 décembre 2016 pour un montant de 3 790 000,00 €. Cette convention prévoit la réalisation d'une isolation par l'extérieur pour 379 logements sur la période 2017-2018.

Par délibération n° 2017-23 en date du 6 avril 2017, le Bureau du Conseil d'Administration a déjà autorisé la réalisation d'un PHBB pour un montant de 1 900 000,00 €.

Par délibération n° 2018-44 en date du 25 Septembre 2018, le Bureau du Conseil d'Administration a déjà autorisé la réalisation d'un PHBB pour un montant de 932 000,00 €.

Il s'agit aujourd'hui de mobiliser les fonds correspondants, au solde du prêt.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser la signature du troisième et dernier contrat de prêt PHB pour les travaux de rénovation du parc de l'Office devant être réalisés au cours de l'année 2019.

Logis Cévenols doit souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt PHBB composé d'une ligne de Prêt pour un montant de 488 000,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

Emprunt PHBB d'un montant de 488 000,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 30 ans

Commission d'instruction : 290,00€

Phase d'amortissement 1 :

Durée de la phase d'amortissement 1 : 20 ans

Durée de la phase de différé d'amortissement : 240 mois

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Taux fixe

Taux d'intérêt actuariel annuel : **0,00 %**

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire (échéance déduite).

Condition de remboursement anticipé volontaire : sans indemnité
Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Phase d'amortissement 2 :

Durée de la phase d'amortissement 2 : 10 ans

Index : Livret A

Marge fixe sur index : **0,60%**

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60%**

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire (échéance déduite).

Condition de remboursement anticipé volontaire : sans indemnité

Modalité de révision : Simple révisabilité (SR).

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

Logis Cévenols



OPH ALÈS AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du : 6 avril 2017

Délibération n° 2017-23

Étaient présents :

Administrateurs présents : Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Alain Pialat – Bernard Hillaire – Cyril Laurent -

Absents excusés :

Max Roustan avec pouvoir à Bernard Saleix
Anne-Lyse Messager avec pouvoir à Jacques Foulquier

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Jean-Luc Garcia - Directeur Général
Bernard Giraud – Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage
Didier Barthélémi – Directeur Financier

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

AUTORISATION D'EMPRUNT

Réalisation d'un contrat de Prêt Haut de Bilan Bonifié CDC – Action Logement d'un montant total de 1.900.000,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'accélération de la rénovation du parc social ainsi que la production de nouveaux logements sociaux.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2017-23 annexé et après en avoir délibéré :

- Autorise le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds et de solliciter la garantie d'emprunt auprès de la Ville d'Alès.



Le Directeur Général

Jean-Luc GARCIA

Logis Cévenols



OPH ALÈS AGGLOMÉRATION

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 avril 2017

Rapport n° 2017-23

Financier

AUTORISATION D'EMPRUNT

Réalisation d'un contrat de Prêt Haut de Bilan Bonifié CDC – Action Logement d'un montant total de 1.900.000,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'accélération de la rénovation du parc social ainsi que la production de nouveaux logements sociaux.

Pièce(s) Annexe(s) : Contrat de prêt, Convention de Prêt haut de Bilan Bonifié de Décembre 2016

Suite à l'annonce d'Emmanuelle Cosse, Ministre du Logement et de l'Habitat durable, le 31 mai 2016, du lancement de Prêts Haut de Bilan Bonifiés bénéficiant d'un taux d'intérêt à 0% et d'un différé d'amortissement de 20 ans, Logis Cévenols a sollicité un PHBB de 8 600 000,00 € permettant d'accélérer la rénovation de 535 logements et la production de 125 logements neufs supplémentaires sur la période 2017-2019.

Début novembre 2016, après arbitrage et compte tenu des demandes exprimées très largement supérieures à la dotation initiale du PHBB (2 milliards d'euros), l'enveloppe proposée à Logis Cévenols n'a été que de 3.790.000,00 €. Afin de figer cette enveloppe au plus vite, une convention d'accord sur la mise à disposition du Prêt haut de Bilan Bonifié CDC-Action logement (PHBB) a été signée le 21 décembre 2016 pour un montant de 3.790.000,00 €. Cette convention prévoit la réalisation d'une isolation par l'extérieur pour 379 logements sur la période 2017-2018.

Il s'agit aujourd'hui de mobiliser les fonds correspondants, ceci se faisant sur deux années. Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser la signature du premier contrat de Prêt PHBB pour les travaux de rénovation du parc de l'office devant être réalisés au cours de l'année 2017.

Logis Cévenols doit souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt PHBB composé d'une ligne de Prêt pour un montant de 1.900.000,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

Emprunt PHBB d'un montant de 1 900 000,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 30 ans

Commission d'instruction : 1 140,00€

Phase d'amortissement 1 :

Durée de la phase d'amortissement 1 : 20 ans

Durée de la phase de différé d'amortissement : 240 mois

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Taux fixe

Taux d'intérêt actuariel annuel : 0,00 %

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire (échéance déduite).

Condition de remboursement anticipé volontaire : sans indemnité

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Phase d'amortissement 2 :

Durée de la phase d'amortissement 2 : 10 ans

Index : Livret A

Marge fixe sur index : 0,60%

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + 0,60%

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire (échéance déduite).

Condition de remboursement anticipé volontaire : sans indemnité

Modalité de révision : Simple révisabilité (SR).

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds et de solliciter la garantie d'emprunt auprès de la Ville d'Alès.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20190628-CR_26_06_19



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du : 25 septembre 2018

Délibération n° 2018-44

Étaient présents :

Administrateurs présents : Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Alain Pialat – Anne-Lyse Messenger – Bernard Hillaire – Cyril Laurent

Absents excusés :

Max Roustan avec pouvoir à Bernard Saleix

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Jean-Luc Garcia - Directeur Général
Philippe Curtil – Directeur Général Adjoint
Didier Barthélemy – Directeur Financier
Bernard Giraud – Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage
Mohamed AMRI – Responsable unité financement de l'habitat de la DDTM du Gard

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

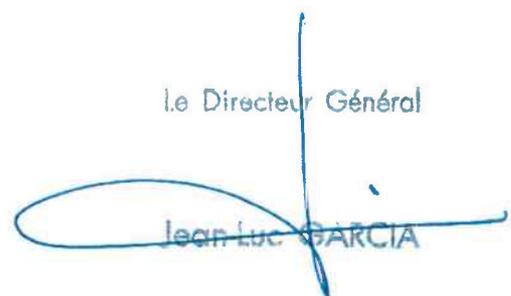
AUTORISATION D'EMPRUNT

Réalisation d'un contrat de Prêt Haut de Bilan Bonifié CDC – Action Logement d'un montant total de 932 000,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'accélération de la rénovation du parc social ainsi que la production de nouveaux logements sociaux.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2018-44 annexé et après en avoir délibéré :

- Autorise le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

Le Directeur Général


Jean-Luc GARCIA

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20190628-CR_26_06_19

REÇU EN PREFECTURE

le 27/09/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20180926-EU_CR_25_09



Financier

AUTORISATION D'EMPRUNT

Réalisation d'un contrat de Prêt Haut de Bilan Bonifié CDC – Action Logement d'un montant total de 932 000,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'accélération de la rénovation du parc social ainsi que la production de nouveaux logements sociaux.

Pièce(s) Annexe(s) : Contrat de prêt, Convention de Prêt haut de Bilan Bonifié de Décembre 2016, Délibération n° 2017-23 du 6/04/2017.

Suite à l'annonce d'Emmanuelle Cosse, Ministre du Logement et de l'Habitat durable, le 31 mai 2016, du lancement des Prêts Haut de Bilan Bonifiés bénéficiant d'un taux d'intérêt à 0% et d'un différé d'amortissement de 20 ans, Logis Cévenols a sollicité un PHBB de 8 600 000,00 € permettant d'accélérer la réhabilitation de 535 logements et la production de 125 logements neufs supplémentaires sur la période 2017-2019.

Début novembre 2016, après arbitrage et compte tenu des demandes exprimées très largement supérieures à la dotation initiale du PHBB (2 milliards d'euros), l'enveloppe proposée à Logis Cévenols n'a été que de 3 790 000,00 €. Afin de figer cette enveloppe au plus vite, une convention d'accord sur la mise à disposition du Prêt haut de Bilan Bonifié CDC-Action logement (PHBB) a été signée le 21 décembre 2016 pour un montant de 3 790 000,00 €. Cette convention prévoit la réalisation d'une isolation par l'extérieur pour 379 logements sur la période 2017-2018.

Par délibération n° 2017-23 en date du 6 avril 2017, le Bureau du Conseil d'Administration a déjà autorisé la réalisation d'un PHBB pour un montant de 1 900 000,00 €.

Il s'agit aujourd'hui de mobiliser les fonds correspondants, au deuxième acompte.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser la signature du deuxième contrat de prêt PHBB pour les travaux de rénovation du parc de l'Office devant être réalisés au cours de l'année 2018.

Logis Cévenols doit souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt PHBB composé d'une ligne de Prêt pour un montant de 932 000,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

Emprunt PHBB d'un montant de 932 000,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 30 ans

Commission d'instruction : 550,00€

Phase d'amortissement 1 :

Durée de la phase d'amortissement 1 : 20 ans

Durée de la phase de différé d'amortissement : 240 mois

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Taux fixe

Taux d'intérêt actuariel annuel : **0,00 %**

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire (échéance déduite).

Condition de remboursement anticipé volontaire : sans indemnité

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Phase d'amortissement 2 :

Durée de la phase d'amortissement 2 : 10 ans

Index : Livret A

Marge fixe sur index : 0,60%

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + 0,60%

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire (échéance déduite).

Condition de remboursement anticipé volontaire : sans indemnité

Modalité de révision : Simple révisabilité (SR).

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.